



# VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir. Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

*J.-d. Gaulle*

N° 270 Octobre 2011

*Le journal de la droite civique, gaulliste et patriote*

<http://www.lemil.org>

## LE MIL LANCE UNE NOUVELLE PÉTITION CONTRE LE DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS

Après avoir organisé plusieurs pétitions contre le droit de vote aux immigrés ou aux étrangers en 1988, en 1989, en 2010, ainsi que plusieurs campagnes militantes, le Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L.) réaffirme avec une particulière insistance sa totale opposition au droit de vote aux étrangers.

Le Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L.) appelle tous les Français et les Françaises à signer et à diffuser le plus largement possible la déclaration contre le droit de vote des étrangers qu'il vient de lancer.

Le Parti socialiste agite un chiffon rouge en proposant dans son programme de 2011 : « Nous donnerons le droit de vote aux élections locales pour les étrangers en situation régulière résidant dans notre pays depuis cinq ans, ainsi que l'éligibilité ». En s'attaquant ainsi au droit de vote, c'est à la République et à la cohésion nationale que le Parti socialiste s'attaque.

Pour le Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L.), la chose est claire : le droit de vote est l'attribut essentiel de la nationalité. Pour voter il faut être français. (Communiqué de presse du 4 octobre 2011)

## DÉCLARATION CONTRE LE DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS

**« PROGRAMME 2011 DU PARTI SOCIALISTE :  
Nous donnerons le droit de vote aux élections  
locales pour les étrangers  
en situation régulière résidant dans notre  
pays depuis cinq ans, ainsi que l'éligibilité. »**

Depuis longtemps déjà, la gauche s'est fixé comme objectif d'accorder aux étrangers le droit de vote, en commençant par les élections locales. En 1988, Mitterrand avait appelé de ses vœux l'octroi du droit de vote à tous les étrangers. On se souvient que le M.I.L. avait mené une grande campagne et plusieurs pétitions en 1988, en 1989 et en 2010 auprès des Français contre ce principe et avait obtenu gain de cause.

C'est un sujet qui est d'une particulière gravité, et sur lequel nous ne pouvons faire aucune concession. L'article 3 de notre Constitution est clair : « La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. (...) Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ». Sont donc électeurs seulement les nationaux français : c'est évident et c'est le bon sens même.

Comment imaginer que des étrangers, fussent-ils installés en France depuis un certain temps, puissent accéder au droit de vote sans au préalable avoir acquis la nationalité française ?

**la GAUCHE**  
**c'est le DROIT de VOTE**  
**aux ÉTRANGERS**

✠ MIL    [www.lemil.org](http://www.lemil.org)    MIL ✠  
La droite civique, gaulliste et patriote

Quel pourrait être le degré d'implication de quelqu'un qui a acquis la nationalité française, parfois sans le vouloir, alors qu'il n'a même pas la connaissance de l'histoire de notre pays, des traditions de notre pays, de la législation de notre pays et des usages de notre pays ? La France a toujours accepté d'accueillir des étrangers à condition qu'ils manifestent une réelle volonté de s'assimiler.

Pour préserver notre citoyenneté, nous avons le devoir de réserver strictement l'acquisition de la nationalité française à ceux ont la volonté de s'assimiler, qui respectent nos lois et nos coutumes et qui partagent nos valeurs.

L'intention du constituant de 1958 de lier droit de vote et nationalité ne fait aucun doute. En effet être français implique des devoirs qui ont pour corollaire notamment le droit de vote.

Nous disons catégoriquement NON au projet socialiste. Notre refus ne présente aucun caractère d'ordre racial, et encore moins raciste. Nous savons que des hommes et des femmes de toutes origines, de toutes races sont des citoyens français à part entière pleinement intégrés à la

communauté nationale, qui contribuent à la prospérité et au rayonnement de la France.

Mais nous disons aussi que dans toutes les élections publiques, quel qu'en soit le niveau, le droit de vote doit être réservé aux citoyens français.

## ÊTRE FRANÇAIS, CE N'EST PAS SIMPLEMENT PAYER DES IMPÔTS

Le raisonnement de la gauche partisane du droit de vote aujourd'hui est alors simple : si les étrangers sont soumis à l'impôt, il faut leur accorder en contrepartie le droit de vote.

Non seulement cet argument ne tient pas, mais en plus, il est d'une extrême perversité.

S'il est vrai qu'un certain nombre d'étrangers payent des impôts, certains aussi bénéficient du RSA, des allocations familiales et autres aides. Le solde n'est sûrement pas en faveur de ceux que l'on croit. Donc lier le droit de vote au paiement d'un impôt est un argument sans aucune valeur.

De même, lier le droit de vote à l'impôt revient à réintroduire dans notre droit l'idée du suffrage censitaire. Voilà la grande avancée sociale des socialistes au XXI<sup>ème</sup> siècle : faire un bond quasiment de deux siècles en arrière en réintroduisant le suffrage censitaire.

Si le critère d'octroi du droit de vote consiste dans le paiement de l'impôt et non plus dans la détention de la

nationalité française, il faudra en effet accorder le droit de vote à certains étrangers, mais ne faudrait-il pas aussi le retirer à certains de nos concitoyens ? Cette conséquence est intellectuellement perverse et totalement inacceptable.

Cet argument purement économique, fondé sur le paiement de l'impôt, est hors de propos. On n'achète pas en payant un impôt le droit de participer à la souveraineté française comme on achète en payant un droit de douane l'autorisation d'introduire en France une marchandise étrangère.

On pourrait objecter qu'il y a une exception au principe général du droit de vote : c'est pour les ressortissants européens qui peuvent voter aux municipales et européennes. Il faut reconnaître que, dans la Communauté européenne, le droit de vote est réciproque et que les pays qui la composent ont en commun, dans une certaine mesure, une civilisation et une histoire. En tout cas, cette extension limitée du droit de vote est une frontière que nous ne saurions en aucun cas franchir.

## UN CALCUL CYNIQUE DE LA GAUCHE

Ne nous leurrions pas : si en 2012 la gauche était élue, on peut être assuré qu'elle accorderait progressivement aux étrangers résidant en France le droit d'être électeurs et éligibles à toutes les élections, locales et nationales. D'ailleurs, d'ores et déjà, les élections locales sont aussi des élections nationales puisqu'elles sont à la source du processus d'élection des sénateurs.

Au-delà de l'atteinte qu'elle porte à un principe essentielle, la gauche vise aussi un objectif cyniquement électoraliste. Accorder le droit de vote aux étrangers, c'est une façon d'acheter leurs suffrages, c'est un moyen de

déséquilibrer fortement et durablement le corps électoral français, donc de cadenasser les élections à venir en assurant pour longtemps à la gauche une majorité automatique.

Être citoyen français, c'est prendre en charge l'héritage d'une civilisation et d'une histoire et se sentir responsable du destin de notre pays dans les bons et les mauvais jours.

Être citoyen français, avec ses droits et ses devoirs, c'est un tout qui ne se divise pas.

**Pour empêcher cette dénaturaison de la citoyenneté française,  
il faut d'abord SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION,  
il faut surtout BATTRE LA GAUCHE EN 2012  
DONC SOUTENIR LE SEUL CANDIDAT CAPABLE DE LE FAIRE,  
NICOLAS SARKOZY**

**SI VOUS AUSSI, VOUS PARTAGEZ NOTRE ANALYSE,  
ALORS RENVOYEZ-NOUS L'ENCADRÉ CI-DESSOUS**

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone ..... Portable ..... Télécopie .....  
Courriel .....@..... Date et lieu de naissance .....  
Profession .....

J'apporte mon soutien à la déclaration contre le droit de vote aux étrangers

Date ..... Signature .....

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex – Site Internet <http://www.lemil.org>

Conformément à l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit de accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.



**MIL : La droite  
civique, gaulliste et patriote**

# CÉRÉMONIE D'HOMMAGE NATIONAL RENDU AUX SOLDATS MORTS EN AFGHANISTAN ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE NICOLAS SARKOZY

Hôtel des Invalides - Mardi 19 juillet 2011

Une fois encore dans cette cour des Invalides retentit le son de la marche funèbre qui accompagne à leur dernière demeure ceux que la France veut honorer de l'avoir si bien servie.

Devant ces sept cercueils recouverts du drapeau tricolore sur lequel j'accrocherai dans un instant la médaille de la Légion d'Honneur, je m'incline au nom de la Nation tout entière avec la reconnaissance et le respect dus à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays.

Je pense à leur famille, à leurs enfants dont la douleur touche le cœur de tous les Français.

Je pense à leurs frères d'armes qui les ont vus tomber à côté d'eux et qui continuent de risquer leur vie.

Capitaine Thomas Gauvin, Adjudant-chef Jean-Marc Guéniat, Adjudant-chef Laurent Marsol, Adjudant-chef Emmanuel Techer, Maître Benjamin Bourdet, Sergent Sébastien Vermeille, Brigadier-chef Clément Kovac, Vous vouliez servir votre pays.

Vous aviez choisi le beau métier de soldat. Vous en connaissiez les exigences et les risques. Vous n'avez pas hésité. Vous n'avez pas reculé. Vous êtes allés jusqu'au bout de votre engagement. Vous avez accompli votre devoir selon la haute idée que vous vous en faisiez. Vous avez fait vôtres les vertus militaires de discipline, de fidélité, de courage et d'honneur.

Vous êtes tombés dans une guerre où des assassins fanatiques et sans honneur cherchent à asservir par la terreur des hommes, des femmes et des enfants désarmés que vous aviez mission de protéger contre cette violence aveugle et meurtrière.

C'était une noble mission. Vous l'avez accomplie noblement. Vous avez pris de grands risques, en partageant la vie quotidienne de ceux que vous deviez défendre parce que vous saviez que vous ne pouviez pas les défendre de loin et que vous ne pourriez pas les protéger en vous protégeant vous-même. Vous avez mis votre vie en danger pour sauver d'autres vies, des vies innocentes.

Aucune vie ne peut s'échanger contre une autre vie. La perte d'un être cher est irréparable et rien ne peut sécher les larmes d'un père, d'une mère, d'une épouse, d'un fils, d'une fille. Mais vos pères, vos mères, vos épouses, vos enfants peuvent être fiers de vous comme vous pouvez être fiers de leur courage et de leur dignité.

Vous n'êtes pas morts pour rien. Car vous vous êtes sacrifiés pour une grande cause. Vous avez défendu les plus belles valeurs de notre pays. Vous avez combattu dans une guerre juste engagée contre une tyrannie qui emprisonnait tout un peuple, qui opprimait les femmes, qui maintenait les enfants dans l'ignorance et qui avait transformé tout un pays en base arrière du terrorisme et de l'obscurantisme.

Vous n'êtes pas morts pour rien. Vous êtes morts pour la grande cause des peuples libres qui ont payé leur liberté avec le sang de leurs soldats.

On ne devient esclave que lorsque l'on n'a plus la volonté de se défendre.

L'armée française, c'est l'affirmation par le peuple français de sa volonté de demeurer libre et de ne jamais devenir l'esclave de quiconque.

L'armée française, ce n'est pas seulement un instrument parmi d'autres d'une politique. L'armée française, c'est l'expression la plus achevée de la continuité de la Nation française dans l'Histoire

L'armée française, c'est l'expression de la détermination constamment renouvelée de la France à défendre l'idée qu'elle se fait d'elle-même, de sa vocation dans le monde et d'une certaine idée de l'Homme profondément ancrée en elle.

Si la France a passé avec la liberté du monde « un pacte multiséculaire » elle le doit d'abord à son armée. L'armée française n'est pas séparée du reste de la Nation française car l'armée française fait corps avec la Nation française.

Soldats qui êtes morts pour la France, pour accomplir la mission qu'elle vous avait confiée, soldats qui avez rejoint par-delà la mort la longue cohorte de tous ceux qui sont tombés un jour au champ d'honneur, vous êtes à votre tour aujourd'hui comme le furent ceux qui vous ont précédés, vous êtes le visage meurtri de la France, le visage dans lequel la France reconnaît ses plus belles valeurs humaines.

Soldats, vous êtes partis en pleine jeunesse en emportant avec vous les promesses d'une vie heureuse. Mais nul ne vous a volé votre destin. Soldats, vous avez vécu et vous êtes morts en hommes libres. Pour vos proches, pour vos frères d'armes, pour tous les Français qui aiment profondément leur pays, soldats, vous resterez à jamais des exemples dont la France se souviendra et dont chacun d'entre nous se souviendra au milieu des épreuves de la vie.

Capitaine Thomas GAUVIN, vous étiez sorti de Saint-Cyr il y a 3 ans. Major de votre promotion, vous aviez choisi le 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes. Cet engagement, vous l'avez porté avec passion. Chuteur opérationnel, chef de section commando parachutiste, vous aviez pour la première fois emmené votre section en opération l'an dernier en République centrafricaine. En Afghanistan, vous aviez montré à nouveau que commander, c'était faire partager à vos hommes votre énergie, le sens de votre engagement et de votre mission.

Adjudant-chef Jean-Marc GUÉNIAT, vous aviez rejoint le 17ème régiment du génie parachutiste de Montauban comme engagé volontaire en 1994. Vos supérieurs avaient très vite remarqué vos qualités et vous

avaient dirigé vers l'école du génie d'Angers, où vous aviez accédé au corps des sous-officiers. Chuteur opérationnel, instructeur commando, vous aviez montré votre bravoure au cours de nombreuses opérations en Afrique et dans les Balkans. A chaque fois, vous aviez passionnément aimé transmettre vos connaissances et votre savoir-faire aux jeunes soldats que vous commandiez.

Adjudant-chef Laurent MARSOL, après avoir fait votre service militaire en 1998, vous vous étiez engagé à l'école nationale des sous-officiers d'active. Major de votre promotion, vous aviez rejoint le 1er régiment de chasseurs parachutistes. C'était il y a 10 ans. Chuteur opérationnel, commando parachutiste, vous aviez une grande expérience des opérations. C'était la 3ème fois que vous étiez engagé en Afghanistan. Vous aviez à cœur de faire partager à vos hommes votre expérience et votre connaissance du terrain.

Adjudant-chef Emmanuel TECHER, vous aviez rejoint le 17ème régiment du génie parachutiste il y a 17 ans, à l'issue de votre formation à l'école des sous-officiers d'active des transmissions. Très vite, vous aviez opté pour le métier de sapeur et la formation aux techniques de combat. Vous aimiez l'action, vous aimiez le terrain. Vous étiez un sous-officier supérieur parmi les meilleurs et les plus expérimentés, comme vous l'aviez prouvé lors de nombreuses opérations, en Afrique et dans les Balkans.

Maître Benjamin BOURDET, C'est votre amour de la mer qui vous a mené à servir votre pays. Natif de l'île de Ré, vous étiez entré dans la marine nationale en 2003 comme fusilier marin et vous aviez progressé dans cette spécialité jusqu'à recevoir en 2008 votre béret vert de commando marine. C'était l'aboutissement de votre vocation. Au sein du commando JAUBERT, vous aviez notamment participé à la lutte contre la piraterie dans

l'océan Indien. Vous aviez alors prouvé vos qualités de tireur d'élite et votre très grande bravoure.

Sergent Sébastien VERMEILLE, vous aviez commencé votre carrière dans l'infanterie de marine, au 1er puis au 21ème RIMa. Vous aviez été engagé au Kosovo puis au Tchad. Il y a 2 ans, vous aviez choisi de combattre avec d'autres armes et de devenir un « soldat de l'image » comme opérateur audiovisuel. En Afghanistan, où vous aviez déjà été déployé comme marsouin, vous étiez un témoin engagé, talentueux et courageux. Grâce à vous, nos compatriotes pouvaient partager le déroulement de vos missions et comprendre le sens des engagements de la France.

Brigadier-chef Clément KOVAC, vous aviez rejoint le 1er régiment de chasseurs à Verdun en 2007. Vous étiez un expert du char AMX 10 RC, que vous pilotiez avec une grande habileté, quelles que soient les difficultés du terrain. Après un premier engagement en Nouvelle-Calédonie, vous faisiez en Kapisa l'expérience de votre première opération extérieure de longue durée. Vous aviez prouvé votre grande rigueur et votre endurance dans un poste très exposé où vous avez acquis toute la confiance de vos chefs.

« Honneur et Patrie »

Vous connaissiez mieux que quiconque le sens de ces deux mots. Vous les avez fait vivre. Puissent-ils toujours se trouver de jeunes Français qui vous ressemblent pour que les générations futures comprennent encore leur signification.

« Honneur et Patrie »

La France tout entière s'incline sur vos cercueils.

Vive la République ! Vive la France !

## LES DERNIERES CAMPAGNES MILITANTES DU MIL

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) lance régulièrement des campagnes militantes. Si vous êtes adhérent du MIL et si vous souhaitez y participer activement, nous vous invitons à commander notre matériel de propagande par courrier. Nous vous fournirons en fonction de nos stocks disponibles. Vous devez nous indiquer les thèmes, les quantités et l'adresse de livraison (par multiples de 5 affiches). Participation aux frais d'édition et d'expédition (facultative **mais vivement souhaitée**) : minimum 15 euros



### BULLETIN D'ADHESION

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Portable ..... Télécopie .....

Courriel .....@..... Date et lieu de naissance .....

Profession .....

Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL et verse :  120 € ou plus  80 €  50 €  30 €  20 €

Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) au M.I.L. pour l'année .....

Cotisation de membre et abonnement au journal : 50 €  Cotisation chômeur, jeune (-25 ans) : 15 €

Cotisation couple : 50 €  Cotisation simple (sans journal) : 30 €

Cotisation pour la carte de membre donateur : 100 €  Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 200 €

Je désire m'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) :  soutien : à partir de 200 €  simple 60 €

Date ..... Signature .....

À renvoyer au M.I.L, BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex – Site Internet <http://www.lmil.org>

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L

Directeur de la publication : R. BÉTEILLE (Imprimerie spéciale – Dépôt légal à parution)

**MIL : La droite**  
civique, gaulliste et patriote